

Rapport Annuel

2022 2023



New Brunswick
Law Foundation

Fondation pour le droit
au Nouveau-Brunswick





Message de la présidente

En tant que présidente de la **Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick**, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2023.

La Fondation vise avant tout à recevoir et à distribuer un financement à l'appui d'initiatives qui feront progresser la justice au profit des gens du Nouveau-Brunswick. Les revenus de la Fondation proviennent principalement des intérêts que produisent les comptes mixtes en fiducie des avocats qui sont maintenus dans des établissements financiers. Le Conseil d'administration se réunit à deux reprises au cours de l'exercice financier afin d'examiner les demandes de subvention et d'établir les politiques sur les placements et l'administration générale.

Cette année a présenté une combinaison unique d'occasions et de défis, les répercussions de la pandémie ayant continué à affecter nos revenus de manière sans précédent. Le taux préférentiel a augmenté plusieurs fois au cours de l'année et les soldes des comptes en fiducie sont restés stables grâce à une activité commerciale et immobilière soutenue. En conséquence, la Fondation a reçu un afflux remarquable de plus de 6 M\$ de revenus au cours de l'exercice financier.

Avec des revenus atteignant des sommets historiques, la Fondation a reconnu la nécessité de se concentrer à nouveau sur la planification afin de renforcer notre soutien au travail que font nos bénéficiaires alors qu'ils et elles se préparent pour l'avenir. Grâce à son travail acharné, à son expertise et à ses efforts de collaboration, notre Conseil d'administration a réussi à redynamiser nos politiques de placement et d'octroi de subventions et a élaboré un plan visant à saisir les possibilités d'accroître l'impact de notre travail.

Au cours de l'exercice 2022-23, la Fondation a examiné 16 demandes de financement, dont 15 ont été approuvées; des subventions totalisant 974 611 \$ ont été consenties. Les détails des programmes et projets figurent dans le

présent rapport. J'invite les personnes qui veulent demander un financement pour un projet novateur qui respecte le mandat de la Fondation à communiquer avec le bureau de la Fondation pour obtenir de plus amples renseignements. Les formulaires de demande et lignes directrices sont affichés sur le site Web de la Fondation, au www.nblf-fdnb.ca.

Pour conclure, je remercie les membres du Conseil de la Fondation du temps qu'ils consacrent à la Fondation, de l'expertise qu'ils fournissent et de l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve tout au long d'une année très chargée. Je suis reconnaissante aussi du soutien continu qu'assurent le Barreau du Nouveau-Brunswick et son personnel. Je remercie tout particulièrement notre directrice générale, Christa Greer, de son soutien essentiel et professionnel.

Cordialement,



Heather A. Black
Présidente



La Fondation Pour L'avancement Du Droit Au Nouveau-Brunswick

Rapport Annuel 2022-2023

Nous sommes heureux de partager avec vous le parcours inspirant de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick alors que nous tournons les pages d'une autre année remarquable où nous avons appuyé ceux et celles qui développent leurs connaissances, fournissent des services et apportent des changements pour bâtir un Nouveau-Brunswick juste.

Une noble mission : le mandat de la Fondation

La Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick a vu le jour en 1975, guidée par la vision d'améliorer le paysage juridique. Notre objectif principal, inscrit à l'article 98 de la Loi de 1996 sur le Barreau, est de financer des initiatives essentielles liées au droit. Il s'agit notamment de soutenir financièrement la réforme du droit, de tendre la main par l'entremise de l'aide juridique et d'encourager la prochaine génération de juristes au moyen de l'éducation, de la recherche et de bourses d'études.

Vers des lendemains meilleurs : un Conseil d'administration engagé dans l'excellence

Notre succès repose sur un Conseil d'administration dévoué, nommé par le Barreau du Nouveau-Brunswick. Composé de professionnels chevronnés et de leaders de la communauté juridique, il partage son expertise et nous guide vers des changements transformateurs. Cette année, nous avons accueilli dans nos rangs deux administrateurs exceptionnels, Luc Marcoux, c.r., et Julie LeBlanc Hultberg, et avons fait nos adieux à Patrick Ervin et Gilles Bujold, qui ont pris leur retraite en 2022. Ces nouvelles perspectives continuent d'enrichir et de soutenir notre mission.

Conseil d'administration :

- Heather Black (présidente)
- Luc Marcoux, c.r. (trésorier)
- L'honorable François M. Angers, c.r.
- Michel Carrier, c.r.
- Art Gallant*
- Julie LeBlanc Hultberg
- Holly Young*

** Représentants du public*

Les administrateurs se réunissent au moins deux fois par année afin d'examiner les demandes de subvention et d'établir les politiques sur les placements et l'administration générale. Christa Greer, directrice générale à temps partiel, gère les activités quotidiennes.

Un bond financier : vers de nouveaux sommets

Notre stabilité financière a toujours été un pilier essentiel de notre succès, et cette année a été marquée par une croissance sans précédent. Alimentés par la hausse des taux d'intérêt et la vigueur des marchés des affaires et de l'immobilier, les intérêts perçus sur les comptes mixtes en fiducie des avocats sont passés d'une moyenne de 997 000 \$ au cours des cinq années précédentes, à un montant record de 6 M\$ en 2022-23. Ces revenus extraordinaires nous permettent d'accroître notre soutien. Bien que les prévisions indiquent une vigueur soutenue, nous suivons de près l'évolution constante du paysage financier. Les fonds excédentaires qui ne sont pas nécessaires aux opérations courantes sont affectés à un fonds de placement.

Il n'est pas facile d'assurer la résilience face aux fluctuations des taux d'intérêt; c'est une tâche que nous prenons très au sérieux. Notre solide fonds de réserve s'élève à 4,3 M\$ au 30 avril 2023. Ce fonds, qui fait l'objet d'un suivi attentif, est investi dans des titres négociables afin de servir de bouclier contre les ralentissements périodiques, préservant ainsi notre capacité à poursuivre notre mission. La Fondation confie la gestion de son fonds de réserve à l'expertise des professionnels de la Financière Banque Nationale.

Faits Saillants Financiers

PRODUITS	Source	2022-23	2021-22
	Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie des avocats	6 188 673 \$	712 584 \$
	Fonds en fiducie non réclamés	67 906	15 553
	Intérêts sur les comptes bancaires	149 518	20 254
	Intérêts sur les effets escomptés à long terme	9 692	10 912
	Revenus de placement (perte)	241 985	148 405
	Total	6 657 774 \$	907 708 \$
	Charges	156 825 \$	133 315 \$
	Excédent de la période	6 500 949 \$	774 393 \$
SUBVENTIONS	Subventions octroyées	967 343 \$	741 508 \$
	Contributions au fonds de bourse	1 024 700	26 000
	Total des subventions et contributions	1 992 043 \$	767 508 \$

Concrétiser les rêves : investir dans l'avenir des juristes

En 2021, la Fondation a renouvelé un prêt qu'il avait initialement consenti au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2011 afin d'aider ce dernier à acquérir des locaux modernes. Le prêt est au taux du marché et vient à échéance en août 2026. Nous sommes très fiers d'aider le Barreau à atteindre ses objectifs.

Une main généreuse : offrir des occasions de progrès

L'autonomisation de la communauté juridique exige plus qu'une simple stabilité financière; elle exige un engagement inébranlable à effectuer des changements. La Fondation accepte les demandes de subvention chaque année en janvier et en mai et celles-ci sont examinées par le Conseil d'administration.

Nous avons approuvé des subventions totalisant 974 611 \$ au cours de l'exercice financier se terminant le 30 avril 2023, qui soutiennent un éventail diversifié de projets liés au droit. Cette réalisation remarquable témoigne de la passion et du dévouement de la communauté que nous servons, et nous explorons de nouvelles voies pour faire en sorte que le programme de subventions puisse servir encore plus de bénéficiaires méritants. Les pages suivantes vous permettront d'en savoir plus sur l'impact de ces subventions.

Nourrir les esprits : bourses d'études et d'entretien pour un avenir radieux

L'éducation est la pierre angulaire du progrès et nous sommes très fiers de notre programme de bourses d'études. Par l'entremise du Fonds de bourses d'études de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick, créé en 1986, nous avons accordé cette année des bourses d'études de premier cycle d'une valeur de 210 500 \$ et des bourses d'entretien d'une valeur de 78 500 \$ à des étudiants et étudiantes en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton. De plus, nous avons affecté 4 000 \$ au Fonds de dépannage du décanat, réaffirmant ainsi notre engagement à soutenir les étudiants dans les moments difficiles. Pour en savoir plus sur l'impact de ce programme de bourses pour les étudiants, consultez les pages suivantes.

Investir dans l'avenir : créer des fonds de dotation

Notre engagement à soutenir les futurs talents juridiques nous a amenés à créer un fonds de dotation pour les deux facultés de droit du Nouveau-Brunswick. Ces fonds ont apporté un soutien important aux communautés juridiques de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton. Chaque fonds a atteint le niveau cible de 1 000 000 \$ en 2007, grâce aux efforts collectifs de notre conseil des fiduciaires, y compris des membres du Conseil d'administration de la Fondation.

Unir nos efforts : Fière membre de l'Association of Canadian Law Foundations

La collaboration favorise le progrès et nous sommes honorés d'être un membre actif de l'Association of Canadian Law Foundations (ACLF). L'ACLF compte 12 autres fondations juridiques au Canada; ensemble, nous échangeons des points de vue, explorons les possibilités de collaboration et soutenons les efforts de chacune. Notre présidente, Heather Black, et notre directrice générale, Christa Greer, ont récemment participé à la conférence annuelle de l'ACLF à Calgary, en Alberta. Elles y ont tissé des liens plus étroits et en sont revenues avec de nouvelles idées pour enrichir le travail de la Fondation.

Sincères remerciements

Nous avons poursuivi notre travail de soutien tout au long de cette année remarquable, et nous tenons à remercier sincèrement les membres du Conseil d'administration de la Fondation pour leur service inestimable et leur engagement soutenu à l'égard de notre cause. Nous remercions tout particulièrement notre directrice générale, Christa Greer, qui a fait preuve d'un dévouement et d'un professionnalisme indispensables.

En conclusion, nous célébrons la résilience et les progrès de la communauté juridique du Nouveau-Brunswick. C'est grâce à nos efforts collectifs que nous continuerons à façonner un avenir meilleur et plus équitable pour tous et toutes. Nous attendons avec impatience l'année à venir, sachant que notre engagement commun nous mènera vers des sommets encore plus élevés.

Subventions approuvées en 2022-23

Barreau du Nouveau-Brunswick

Réexaminer les Règles de procédure du N-B 200 000 \$

Commission des services d'aide juridique du N-B

Programme d'aide juridique en matière de droit de la famille

Pour aider à assurer aux gens du Nouveau-Brunswick des services d'aide juridique en matière de droit de la famille 200 000 \$

Service public d'éducation et d'information juridique du N-B)

Financement de base et ateliers en droit de la famille 90 000 \$

Université de Moncton - Faculté de droit

Programme Pro Bono de l'UdeM - Le réseau PBSC

Pour aider à assurer des services gratuits d'aide juridique 18 321 \$

Société d'aide juridique étudiante (SAJE)

Pour engager deux étudiants en droit qui aideront à fournir des services d'information juridique 18 816 \$

Faculté de droit de l'Université de Nouveau-Brunswick

Services pro bono (chapitre de UNB du PBSC)

Pour aider à assurer des services gratuits d'aide juridique 21 779 \$

La clinique juridique de l'UNB

Pour engager un coordinateur qui soutien la Clinique juridique 50 000 \$

Emploi d'été, Commission des services d'aide juridique

Pour engager deux étudiants en droit qui aideront à fournir des services d'information juridique 19 708 \$

Clinique des réfugiés du Nouveau-Brunswick

Pour fournir des services d'aide juridique aux réfugiés 100 000 \$

Institut Canadien d'information juridique (CANLII)

Pour publier les lois du Nouveau-Brunswick 1903-1927 36 767 \$

Assoc. des juristes d'expression française du N-B

Nouvelle édition 2024 - Règles de procédures 56 500 \$
Cours de formation 45 000 \$

Société Elizabeth Fry de N-B

Programme de bénévoles de liaison avec les tribunaux 86 720 \$

Association des étudiantes noires en droit du Canada

Conférence nationale 25 000 \$

East Coast Environmental Law

Droit côtier du Nouveau-Brunswick 6 000 \$

TOTAL 974 611 \$



Michelle Thompson
Directrice générale

Subvention de la Fondation pour l'avancement
du droit du Nouveau-Brunswick

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)

Renforcer l'accès à la **justice** au Nouveau-Brunswick

Dans le domaine de l'accès à la justice, le **Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)** représente une lueur d'espoir pour les personnes à la recherche d'information et de soutien juridiques au Nouveau-Brunswick. Michelle Thompson, directrice générale dévouée du SPEIJ-NB, nous a fait part de ses réflexions sur le rôle vital de l'organisme dans l'autonomisation des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, et sur l'impact des subventions octroyées par la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick (FDNB).

Qu'est-ce que le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) et que fait-il ?

Le SPEIJ-NB est un organisme qui s'engage à fournir gratuitement des informations juridiques au public qui navigue dans le système juridique sans être représenté. Le SPEIJ-NB gère de nombreux programmes et ateliers axés sur les lois provinciales du Nouveau-Brunswick, y compris le Programme de demandes de renseignements du public. Ce programme offre 2 programmes pour aider à soutenir les Néo-Brunswickois dans leurs demandes de renseignements juridiques.

Reconnaissante du soutien reçu, Michelle a d'abord souligné l'importance du financement de base de la FDNB. Ce soutien financier essentiel assure la résilience du SPEIJ-NB face aux chocs mondiaux comme la COVID-19 et les ralentissements économiques, permettant à l'organisation de survivre.

Qu'est-ce qui a été réalisé grâce à ces subventions ?

Ces subventions ont eu un impact considérable, et ont permis au SPEIJ-NB de faire une différence concrète dans la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. L'une des réalisations les plus remarquables de ces subventions a été la livraison d'environ 40 000 publications à des partenaires dans toute la province, ce qui a permis d'améliorer la diffusion de connaissances juridiques fiables et gratuites à grande échelle.

Le SPEIJ-NB a également utilisé les subventions pour améliorer l'accessibilité aux ressources juridiques en mettant à jour son guide de ressources complet destiné aux personnes qui divorcent sans être représentées par un avocat. Cet effort louable permet non seulement d'alléger le fardeau du SPEIJ-NB, mais aussi d'économiser l'argent des contribuables, en garantissant une utilisation plus efficace des ressources.

Ces subventions ont eu un impact considérable, et ont permis au SPEIJ-NB de faire une différence concrète dans la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

S'appuyant sur le pouvoir de la narration visuelle, le SPEIJ-NB a également tiré parti des subventions et le soutien du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour créer deux vidéos d'animation expliquant ses ressources les plus complètes, comme celle mentionnée ci-dessus. Grâce à ces aides visuelles attrayantes, l'information juridique est plus accessible et facile à comprendre pour tous et toutes.

On ne peut sous-estimer l'importance d'une forte présence numérique dans le monde d'aujourd'hui, ce qu'a reconnu le SPEIJ-NB, alors ils sont en train de lancer un nouveau site Web. La plateforme en ligne actualisée améliore l'expérience de l'utilisateur, et permet aux gens de trouver plus facilement et rapidement les informations juridiques dont ils ont besoin.

Comment les subventions ont-elles contribué à améliorer la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ?

L'impact du SPEIJ-NB se fait sentir bien au-delà des frontières d'une ville ou d'une région. Grâce au soutien de la FDNB, le SPEIJ-NB peut fournir des services utiles à l'ensemble de l'infrastructure juridique de la province, permettant ainsi aux citoyens d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour naviguer efficacement dans le système juridique.

En plus de son programme de demandes de renseignements du public, le SPEIJ-NB dispose d'une ligne d'assistance générale qui a répondu à plus de 1 400 demandes de renseignements de la part de personnes ayant besoin d'aide juridique dans la province. L'organisme aide également les

intermédiaires de confiance, comme les amis et la famille, qui offrent un soutien et des conseils aux citoyens et citoyennes dans le besoin.

Soulignant l'urgence du travail du SPEIJ-NB, Michelle fait part de la triste réalité à laquelle sont confrontées de nombreuses personnes néo-brunswickoises. Moins d'une personne sur cinq finira par travailler avec un avocat, et beaucoup n'y sont pas admissibles. En outre, environ 53 % de la population n'a pas les compétences en littératie nécessaires pour comprendre des documents juridiques complexes, ce qui les désavantage lorsqu'il s'agit de naviguer dans le système judiciaire.

Le SPEIJ-NB continue de jouer un rôle crucial en comblant l'écart entre la population du Nouveau-Brunswick et la justice. Grâce au financement de base et aux subventions de la FDNB, l'organisme continue de donner aux personnes, aux familles et aux communautés des informations juridiques gratuites, favorisant leur compréhension et leur permettant de faire face aux défis juridiques avec confiance. L'impact du travail du SPEIJ-NB ne se limite pas aux personnes qui en bénéficient directement; il renforce le fondement même de l'infrastructure juridique dans la province, favorisant une société plus équitable et plus juste pour tous et toutes. Tout cela ne serait pas possible sans le soutien de la FDNB.

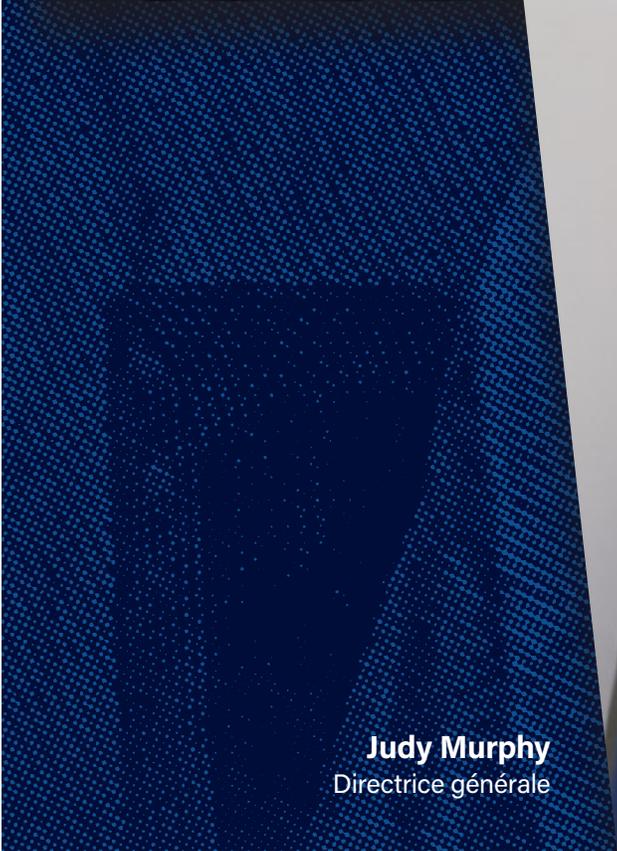




Elizabeth Clark
Directrice de l'éducation



Judy Murphy
Directrice générale



Subvention de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick pour favoriser le changement :

L'impact d'Elizabeth Fry Nouveau-Brunswick

Dans sa quête de justice et de soutien pour les populations vulnérables, **Elizabeth Fry Nouveau-Brunswick (EFryNB)** a été une force motrice de changement positif dans la province au cours des sept dernières années. Nous nous sommes entretenus avec Elizabeth Clark, directrice de l'éducation, et Judy Murphy, directrice générale de l'EFryNB, et nous sommes penchés sur l'impact considérable du travail de l'organisme et sur l'importance des subventions accordées par la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

Qui est l'EFryNB ?

L'EFryNB est un pilier de soutien pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre, qui plaide en faveur du changement au sein des systèmes judiciaires. Son engagement à favoriser un environnement inclusif et sûr pour les personnes qui sont sur le point d'entamer le processus judiciaire ou qui font déjà face à la criminalisation est louable.

Comment les subventions de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick ont-elles aidé l'EFryNB ?

Grâce aux subventions de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick, l'EFryNB a pu franchir des étapes importantes, et ainsi améliorer sa capacité à soutenir les communautés vulnérables. Elle a élargi et formalisé son programme de liaison avec les tribunaux, ce qui lui a permis d'accroître le soutien qu'elle offre et de rendre le processus encore plus efficace.

De plus, l'EFryNB a créé un programme de formation qui explique le système judiciaire. Ce programme

favorise la compréhension des individus et les aide à mieux naviguer dans leur parcours juridique avec confiance. L'EFryNB a également étendu son soutien aux communautés immigrantes et a commencé à traduire des documents de soutien essentiels pour atteindre un public encore plus large dans le besoin, en partenariat avec des organismes comme PRUDE à Saint John.

Quel a été l'impact de ces subventions sur les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ?

L'EFryNB offre beaucoup plus qu'une simple assistance pratique. Elle reconnaît l'aspect humain du système judiciaire, et offre un soutien émotionnel indispensable aux personnes qui peuvent éprouver de la peur, de la honte ou de l'anxiété. Ce rôle essentiel s'est avéré inestimable pour aider les personnes à faire preuve de force et de résilience alors qu'elles affrontent le processus judiciaire.

Grâce à son programme de soutien en cas de défaut de comparution, l'EFryNB aide les personnes qui ne se sont pas présentées au tribunal pour diverses raisons. Elle fait aussi davantage de présentations dans les universités et les collèges et a accru sa présence en ligne, rendant ainsi ses services et ses ressources plus accessibles à la communauté.

Les subventions octroyées par la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick ont été un catalyseur de changement et de croissance. Sans le financement d'organismes comme la Fondation, l'EFryNB n'arriverait pas à soutenir la population du Nouveau-Brunswick.



Récipiendaires de bourses d'études et d'entretien

Année d'études 2022-23

Tanya - Année 1

Tanya a trouvé que c'était un grand honneur de recevoir cette bourse d'entrée de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick. Cette bourse l'aidera financièrement et lui permettra de se concentrer sur ses études afin d'exceller. Après avoir obtenu son baccalauréat en sciences sociales en mai 2022, Tanya a poursuivi des études de Juris Doctor afin de développer sa passion pour le droit. Une fois qu'elle aura terminé ses études avec succès, elle souhaite poursuivre une carrière professionnelle en tant que procureure de la Couronne au Nouveau-Brunswick. Elle est fière de contribuer à la vie étudiante et à sa communauté tout en avançant dans son parcours universitaire. En investissant dans son avenir, cette bourse lui permettra de rester motivée et de continuer à s'impliquer dans ses activités. Elle est extrêmement reconnaissante que la Fondation l'appuie dans ses études.

Après avoir terminé mes études avec succès, j'aspire poursuivre ma carrière professionnelle en tant que procureure de la couronne au Nouveau-Brunswick. Je suis infiniment reconnaissante de votre soutien à mes études.

Julia - Année 1

Julia, une étudiante adulte de première année dévouée et compatissante, est fière de recevoir une bourse d'entrée de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick. Mère dévouée de quatre jeunes enfants, Julia a été confrontée à d'importantes difficultés financières alors qu'elle poursuivait ses études. Face à ces défis, elle reste déterminée dans sa quête de connaissances, animée par l'espoir d'en apprendre davantage et de devenir un moteur de changement pour résoudre les problèmes d'accès à la justice. Le soutien de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick renforce les aspirations de Julia à apporter des changements positifs à la société et au Canada, ce qui fait d'elle une véritable source d'inspiration pour les futurs juristes.

J'espère vraiment qu'après avoir obtenu ce diplôme et grâce au financement qui m'a été accordé, je serai en mesure d'apporter des changements positifs dans notre société. [Traduction]



Josh - Année 3

Josh est un étudiant adulte de troisième année dévoué et motivé. Josh et sa femme sont tous les deux étudiants adultes et leur famille s'agrandit. Par conséquent, ils ont dû faire face à des défis uniques, et tenter de concilier leurs études et leurs responsabilités parentales. Josh reste inébranlable dans son objectif de servir l'humanité et cette bourse l'a aidé à se concentrer sur ses études plutôt que sur ses finances. Sa passion pour le droit international découle d'un désir profond de contribuer à la résolution des problèmes urgents du monde. Le soutien de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick renforce les aspirations de Josh à avoir un impact positif à l'échelle mondiale, et lui permet de démontrer son engagement à devenir un précieux agent de changement.

Je suis entré à l'école de droit avec l'objectif de rendre service à l'humanité. [Traduction]

Destiny - Année 3

Destiny est une étudiante de troisième année déterminée et accomplie. En tant qu'étudiante universitaire indépendante de première génération, Destiny s'est courageusement lancée dans son parcours éducatif, en s'efforçant de surmonter les obstacles financiers en cours de route. Le soutien généreux de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick a allégé le fardeau financier de Destiny, ce qui lui a permis de se concentrer pleinement sur ses études et de poursuivre sa passion pour le droit. Après sept années de dévouement inébranlable à son éducation, Destiny est impatiente et enthousiaste de commencer sa carrière juridique, et elle est prête à avoir un impact significatif dans la profession juridique et au-delà.

Ce financement m'a vraiment aidé à réduire la charge financière à laquelle je suis confrontée en tant qu'étudiante universitaire indépendant de première génération. [Traduction]



Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

États financiers 2022-23

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Table des matières
30 avril 2023

	Page
Rapport des vérificateurs indépendants	
États financiers	
État de la situation financière	1
État de l'évolution du solde des fonds	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5-14
Annexes aux états financiers	15

Rapport des vérificateurs

Destinataires : Les administrateurs de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2023, les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres données explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick au 30 avril 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants d'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport des vérificateurs, suite

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
Le 23 juin 2023


Comptables Professionnels Agréés

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

État de la situation financière
au 30 avril 2023

	2023	2022	2021
ACTIFS			
Courants			
Encaisse	2 001 690 \$	1 890 629 \$	1 970 002 \$
Placements (note 3)	6 056 923	2 993 310	2 979 437
Comptes débiteurs (note 4)	789 105	137 393	74 910
Subventions payées d'avance	-	-	50 000
Tranche à court terme de l'effet à recevoir	20 237	19 657	18 231
	<u>8 867 955</u>	<u>5 040 989</u>	<u>5 092 580</u>
Effet à recevoir (note 5)	302 118	322 355	342 625
Immobilisations (note 6)	2 251	-	-
Placements affectés – Fonds de réserve (note 7)	4 328 219	3 399 847	3 265 315
	<u>13 500 543 \$</u>	<u>8 763 191 \$</u>	<u>8 700 520 \$</u>
PASSIFS			
Courants			
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	3 269 \$	4 419 \$	3 373 \$
Subventions à payer (note 12)	524 087	294 491	239 751
	<u>527 356</u>	<u>298 910</u>	<u>243 124</u>
SOLDES DES FONDOS			
Fonds de réserve	4 328 219	3 399 847	3 265 315
Fonds d'administration	8 644 968	5 064 434	5 192 081
	<u>12 973 187</u>	<u>8 464 281</u>	<u>8 457 396</u>
	<u>13 500 543 \$</u>	<u>8 763 191 \$</u>	<u>8 700 520 \$</u>

Approuvé

Président

Trésorier

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

État de l'évolution du solde des fonds

Exercice terminé le 30 avril 2023

	Fonds de réserve	Fonds d'administration	Total 2023	Total 2022	Total 2021
Solde, début d'exercice	3 399 847 \$	5 064 434 \$	8 464 281 \$	8 457 396 \$	7 726 714 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	178 372	4 330 534	4 508 906	6 885	730 682
Transfert au fonds de réserve	750 000	(750 000)	-	-	-
Solde, fin d'exercice	<u>4 328 219 \$</u>	<u>8 644 968 \$</u>	<u>12 973 187 \$</u>	<u>8 464 281 \$</u>	<u>8 457 396 \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

État des résultats

Exercice terminé le 30 avril 2023

	2023	2022	2021
Revenus			
Intérêts – comptes en fiducie	6 188 673 \$	712 584 \$	493 218 \$
Intérêts – comptes bancaires	149 518	20 254	22 039
Fonds en fiducie non réclamés	67 906	15 553	48 165
Revenu (perte) des placements	63 613	13 873	315 086
Intérêts – effet à recevoir	9 692	10 912	12 968
	<u>6 479 402</u>	<u>773 176</u>	<u>891 476</u>
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	96 073	92 175	90 542
Loyer	16 544	16 544	16 544
Honoraires professionnels	18 688	15 295	18 734
Bureau	9 971	8 082	13 465
Site Web	1 161	1 219	1 018
Déplacements	13 991	-	505
Amortissement	397	-	247
	<u>156 825</u>	<u>133 315</u>	<u>141 055</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant les bourses d'études, les subventions et les apports	<u>6 322 577</u>	<u>639 861</u>	<u>750 421</u>
Subventions et apports			
Subventions (note 12)	967 343	741 508	655 424
Fonds de bourses de la Fondation pour l'avancement du droit au N.-B. (note 10)	1 024 700	26 000	33 300
	<u>1 992 043</u>	<u>767 508</u>	<u>688 724</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses sans le fonds de réserve	4 330 534	(127 647)	61 697
Fonds de réserve (annexe 1)	<u>(178 372)</u>	<u>(134 532)</u>	<u>(668 985)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (note 9)	<u>4 508 906 \$</u>	<u>6 885 \$</u>	<u>730 682 \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 30 avril 2023

	2023	2022	2021
Activités de fonctionnement			
Encaisse provenant des comptes en fiducie	5 626 974 \$	665 842 \$	529 964 \$
Encaisse provenant d'intérêt sur les espèces	127 411	20 066	23 189
Paiements aux fournisseurs et employés	(157 578)	(132 269)	(142 155)
Paiements accordés pour les bourses d'études, les subventions et les apports	(1 762 447)	(662 768)	(783 458)
	<u>3 834 360</u>	<u>(109 129)</u>	<u>(372 460)</u>
Activité de placement			
Paiements provenant de l'effet à recevoir	29 349	29 756	30 573
Transfert au fonds de réserve	(750 000)	-	-
Transfert au placements	(3 000 000)	-	-
Achats d'immobilisations	(2 648)	-	-
Achats de CPG inclus avec les immobilisations	-	-	(1 000 000)
	<u>(3 723 299)</u>	<u>29 756</u>	<u>(969 427)</u>
Variation dans la position de l'encaisse	111 061	(79 373)	(1 341 887)
Encaisse, début d'exercice	<u>1 890 629</u>	<u>1 970 002</u>	<u>3 311 889</u>
Encaisse, fin d'exercice	<u>2 001 690 \$</u>	<u>1 890 629 \$</u>	<u>1 970 002 \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 avril 2023

1. Nature des activités

La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick (la « Fondation ») est une entité distincte créée en vertu de l'article 97 de la *Loi sur le Barreau* du Nouveau-Brunswick. À titre d'organisme sans but lucratif, elle a été établie pour recevoir les intérêts sur les comptes en fiducie des avocats, afin de financer l'aide, la recherche, la formation et la refonte juridiques ainsi que les bibliothèques de droit au Nouveau-Brunswick. Elle est exonérée d'impôts conformément à l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick a constitué son fonds de bourses (le « Fonds de bourses ») par un acte de fiducie. Les administrateurs de la Fondation sont fiduciaires de ce fonds de bourses. Le Fonds de bourses a été créé par des apports en capital provenant de la Fondation et totalisant 1 650 000 \$. La Fondation a versé 1 000 000 \$ de plus en 2023, pour un apport en capital total de 2 650 000 \$.

La Fondation a également créé deux fonds de dotation : le Fonds de dotation de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et le Fonds de dotation de la faculté de droit de l'Université de Moncton (les « Fonds de dotation »). La Fondation a établi les Fonds de dotation à l'aide d'apports de 300 000 \$ pour chacun d'entre eux. Au cours des années suivantes, elle a versé une somme supplémentaire de 700 000 \$, ce qui porte le total à 1 000 000 \$ pour chaque fonds.

La Fondation, le Fonds de bourses et les Fonds de dotation font l'objet de livres et de registres distincts donnant lieu à la préparation d'états financiers annuels.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif. Voici les détails des principales conventions comptables :

a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse détenus dans les comptes bancaires, les comptes de placement et les comptes de placements affectés auprès des institutions financières.

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des revenus

Les revenus de placement incluent les dividendes, les revenus d'intérêt, les gains de change ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements. Les revenus de dividendes, les revenus d'intérêt et les gains de change sont comptabilisés dès qu'est établi le droit à recevoir le paiement. Le revenu des gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle la vente d'un investissement a eu lieu. Les gains et les pertes non réalisés reflètent la variation de la juste valeur marchande des placements à la fin de l'exercice.

Les fonds en fiducie non réclamés sont conservés pendant dix ans par le Barreau du Nouveau-Brunswick. Les fonds qui n'ont pas été réclamés à la fin de la période sont transférés à la Fondation. Les fonds en fiducie non réclamés sont constatés à titre de revenu à l'expiration de la période de retenue de dix ans.

c) Comptabilité par fonds

La Fondation adopte la méthode de comptabilité par fonds qui assure la reddition de comptes pour les actifs affectés des groupes de comptes distincts. Les fonds établis par la Fondation sont les suivants.

Fonds d'administration : fait état des activités générales, notamment les subventions, les bourses d'études et les autres sorties de fonds. Son usage est laissé à la discrétion du conseil d'administration qui approuve toutes les activités annuellement.

Fonds de réserve : présente les activités ayant trait à l'établissement d'une réserve de prévoyance pour financer l'octroi d'aide en cas de pertes de revenus éventuelles. Son usage est laissé à la discrétion du conseil d'administration.

d) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur marchande des placements sont comptabilisées à titre de gains ou pertes non réalisés.

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'organisme calcule les amortissements selon la méthode linéaire, à des taux visant à amortir leur coût sur leur durée de vie estimative. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement informatique	30 %, linéaire
Équipement	20 %, linéaire

f) Instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions ayant un lien de dépendance. Par la suite, elle les évalue au coût amorti, sauf dans le cas des titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse, les comptes débiteurs et les effets à recevoir. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et charges à payer et les subventions à payer.

Les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur incluent les placements et placements affectés.

g) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés, ainsi que la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date du bilan et des états financiers, de même que les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 avril 2023

3. Placements

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Encaisse	6 508 \$	7 241 \$	2 633 \$
Revenu accumulé	25 628	19 186	15 008
Revenu fixe	3 524 811	1 231 800	1 517 797
Actions canadiennes	293 679	295 211	208 261
Actions étrangères	999 809	691 040	609 404
Autres investissements	1 206 488	748 832	626 334
	<u>6 056 923 \$</u>	<u>2 993 310 \$</u>	<u>2 979 437 \$</u>

4. Comptes débiteurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Comptes en fiducie – intérêts	720 712 \$	129 063 \$	50 878 \$
Compte bancaire général – intérêts	23 996	1 889	1 701
Autres comptes débiteurs	44 397	6 441	22 331
	<u>789 105 \$</u>	<u>137 393 \$</u>	<u>74 910 \$</u>

5. Effet à recevoir

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Billet portant intérêt de 2,91 % à recevoir du Barreau du Nouveau-Brunswick, versements de 2 446 \$ par mois intérêts compris; échéance le 1 ^{er} août 2026	322 355 \$	342 012 \$	360 856 \$
Moins la partie actuelle	20 237	19 657	18 231
	<u>302 118 \$</u>	<u>322 355 \$</u>	<u>342 625 \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2023

6. Immobilisations

	2023	2022	
	Coût	Cumul des amortissements	Net
Équipement	3 389 \$	3 389 \$	- \$
Équipement informatique	6 932	4 681	-
	10 321 \$	8 070 \$	2 251 \$

7. Placements affectés – Fonds de réserve

	2023	2022	2021
Encaisse	3 270 \$	66 726 \$	22 878 \$
Revenu accumulé	5 172	4 048	3 620
Revenu fixe	1 613 557	591 018	585 514
Actions canadiennes	999 424	1 155 763	997 490
Actions étrangères	1 133 285	1 108 977	1 182 415
Autres investissements	573 511	473 315	473 398
	4 328 219 \$	3 399 847 \$	3 265 315 \$

8. Comptes créditeurs et charges à payer

	2023	2022	2021
Engagements liés au commerce	366 \$	431 \$	183 \$
Remises gouvernementales à payer	2 903	3 988	3 190
	3 269 \$	4 419 \$	3 373 \$

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 avril 2023

9. Excédent des revenus sur les dépenses

Étant donné la valeur des placements détenus, l'évolution du marché peut avoir une incidence importante sur l'excédent ou l'insuffisance des revenus sur les dépenses.

Les revenus provenant d'intérêts produits par les comptes en fiducie sont aussi touchés par les taux d'intérêt fixés au palier fédéral et par le solde moyen quotidien de l'ensemble des comptes en fiducie. Au cours des trois dernières années, les taux d'intérêt et le solde moyen quotidien des comptes en fiducie ont varié considérablement, ce qui est en grande partie attribuable à la pandémie mondiale.

10. Opérations entre apparentés

La Fondation est liée au Fonds de bourses par un contrôle commun.

Les opérations entre les parties apparentées sont les suivantes :

	2023	2022	2021
Dépenses			
Subventions au Fonds de bourses	24 700 \$	26 000 \$	33 300 \$
Apport en capital			
Fonds de bourses	1 000 000 \$	- \$	- \$

Les subventions au Fonds de bourses servent à payer les frais de vérification, de garde des fonds et de gestion des placements. Ces opérations s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont comptabilisées dans ces états financiers selon la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu entre les parties apparentées.

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2023

11. Le Fonds de bourses de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Les actifs, les passifs et les résultats des activités du Fonds de bourses n'ont pas été consolidés dans les états financiers de la Fondation. Les résumés financiers de cette entité non consolidée s'établissent comme suit :

	2023	2022	2021
Total des actifs	4 181 602 \$	3 332 751 \$	3 561 386 \$
Total des passifs	(4 001)	(4 001)	(4 001)
	<u>4 177 601 \$</u>	<u>3 328 750 \$</u>	<u>3 577 385 \$</u>

	2023	2022	2021
Revenus – Fonds de capital	164 810 \$	80 793 \$	674 900 \$
Dépenses – Fonds de revenu	(293 000)	(283 400)	(281 400)
Dépenses – Fonds de capital	(22 959)	(26 028)	(25 718)
	<u>(151 149) \$</u>	<u>(228 635) \$</u>	<u>367 782 \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2023

12. Sommaire des subventions

La liste suivante résume les activités de subventions de la Fondation pour l'exercice.

	Subventions existantes, 1 mai 2022	Subventions approuvées	Subventions versées (retournées)	Subventions annulées	Subventions existantes, 30 avril 2023
Barreau du Nouveau-Brunswick					
Vérité & Réconciliation -vidéos éducatifs	50 000	-	-	-	50 000
Réexaminer les Règles de procédure du N-B	-	200 000	-	-	200 000
Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau- Brunswick					
Soutien des activités	-	90 000	90 000	-	-
Université du Nouveau-Brunswick					
Sections EPBC	21 356	21 779	20 514	842	21 779
Emploi d'été	-	19 708	19 708	-	-
Clinique juridique de l'UNB	-	50 000	40 000	-	10 000
Université de Moncton					
Programme Étudiant(e)s Pro Bono Canada (EPBC)	18 237	18 321	15 820	2 417	18 321
Société d'aide juridique étudiante (SAJE)	-	18 816	18 816	-	-
AJEFNB					
Cours de formation	-	45 000	15 000	-	30 000
Nouvelle édition 2024 - Règles de procédure du N-B	-	56 500	-	-	56 500
Association des Étudiant(e)s Noir(e)s en Droit du Canada					
Conférence nationale	-	25 000	-	-	25 000
Reportés	89 593	545 124	219 858	3 259	411 600

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2023

12. Sommaire des subventions, suite

	Subventions existantes, 1 mai 2022	Subventions approuvées	Subventions versées (retournées)	Subventions annulées	Subventions existantes, 30 avril 2023
Reportés	89 593	545 124	219 858	3 259	411 600
Société Elizabeth Fry de N-B					
Programme du bénévole - liaison au cour	46 500	86 720	68 524	3 976	60 720
East Coast Environmental Law					
Droit côtier du N-B	-	6 000	6 000	-	-
Commission des services d'aide juridique du N-B (CSAJNB)					
Programme d'aide juridique en matière de droit de la famille	-	200 000	200 000	-	-
Clinique de réfugiés du N.-B.					
Budget opérationnel	-	100 000	100 000	-	-
Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ)					
Table ronde sur la représentation de jury	8 000	-	8 000	-	-
Table ronde sur la représentation de jury - Phase 2	15 000	-	-	-	15 000
Violence Sexuelle N-B					
Vers les approches tenant compte des traumatismes dans le pratique du droit au N.-B.	56 500	-	56 500	-	-
L'Institut canadien d'information juridique (CanLII)					
Dispose de 100 ans de droit primaire pour le Nouveau-Brunswick	63 898	-	63 865	33	-
Pour publier les lois du Nouveau- Brunswick 1903-1927	-	36 767	-	-	36 767
Institut national canadien pour les aveugles					
Connaissez vos droits	15 000	-	15 000	-	-
	294 491	974 611	737 747	7 268	524 087

13. Instruments financiers

Certains instruments financiers comportent les risques suivants pour la Fondation :

a) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou des flux de trésorerie qu'il génère varie en raison de modifications des taux de change. La Fondation est exposée au risque de change du fait de ses placements détenus dans le compte en dollars des États-Unis.

b) Risque du marché

Il s'agit du risque découlant de changements de valeur d'un instrument financier dans le cadre d'une variation de la valeur marchande, que ces changements soient provoqués par des facteurs propres à l'instrument en question ou à tous les instruments semblables échangés sur le marché. La Fondation est exposée au risque du marché du fait de ses placements.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'une des parties de l'opération manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. La Fondation est exposée au risque de crédit du fait de ses effets à recevoir.

La direction est d'avis que les instruments financiers de la Fondation ne l'exposent pas à une importante concentration du risque.

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers
Exercice terminé le 30 avril 2023

Activités du Fonds de réserve	Annexe 1		
	2023	2022	2021
Revenus			
Bénéfice réalisé sur la vente de placements	117 693 \$	155 746 \$	3 281 \$
Dividendes	71 494	107 754	76 024
Intérêt	9 746	8 808	8 996
Opérations de change	(3 312)	4 516	80
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	(251)	(125 301)	596 071
	<u>195 370</u>	<u>151 523</u>	<u>684 452</u>
Dépenses			
Frais de gestion des placements	<u>16 998</u>	<u>16 991</u>	<u>15 467</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>178 372 \$</u>	<u>134 532 \$</u>	<u>668 985 \$</u>

